



Arrêté n° 2024-021A

Objet : Désignation des représentants de la collectivité au sein du conseil médical départemental en formation plénière

Le président de la Communauté d'agglomération Grand Chambéry,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale,

Considérant l'élection du président de Grand Chambéry en date du 21 septembre 2023,

ARRETE

Article 1 : les représentants de la collectivité au sein du conseil médical départemental en formation plénière sont les suivants :

a. Représentants du personnel :

Catégorie A		
Titulaire	Manuel DAHINDEN (FO)	Céline JARRIAND (FO)
Suppléant 1	Cyrille GIREL (FO)	Christophe KARPIEL (FO)
Suppléant 2	Aurélié MIGUEL (FO)	Marianne LEREIN (FO)

Catégorie B		
Titulaire	Frédéric FAZILLE (FO)	Frédéric DEMMA (FO)
Suppléant 1	Eric GRANGEAT (FO)	Marion PECOT (FO)
Suppléant 2	Guy CHARLIER (FO)	Pascal JACQUET (FO)

Catégorie C		
Titulaire	Patrick MOREL (FO)	Raphaël GOBBO (FO)
Suppléant 1	Fabrice SPITALE (FO)	Jean-Rémi JUAN (FO)
Suppléant 2	Stéphane DAMESIN (FO)	Nicolas LADOUX (FO)

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

b. Représentants de la collectivité :

Titulaire	Jean-Maurice VENTURINI	Sylvie KOSKA
Suppléant 1	Pascal MITHIEUX	Daniel ROCHAIX
Suppléant 2	Michel DYEN	Marie PERRIER

Article 2 : le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise au Préfet,

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Chambéry,



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Arrêté du Président I-Parapheur (Réglementaire)**

Numéro attribué à l'acte : **2024-021A**

Objet de l'acte : Désignation des représentants de la collectivité au sein du conseil médical départemental en formation plénière

Classification Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 3 - Désignation de représentants 4 - Représentants des EPCI

Date de l'acte :

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240506-lmc1H31601H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H31601H1

Date de transmission en Préfecture : 06 mai 2024

Date de réception en Préfecture : 06 mai 2024

Date de publication sur le site internet: lundi 06 mai 2024